

URGENT

**8 ans
loi
DALO**

LE DALO :

L'APPLIQUER C'EST POSSIBLE !



Le 5 mars 2015, le Droit Au Logement Opposable aura 8 ans ! Il faut rappeler constamment que cette loi fut votée à l'unanimité par les parlementaires. Hélas, il ne suffit pas de voter une loi pour que celle-ci soit appliquée: en France, bien que 77 018 prioritaires DALO aient été relogés depuis l'adoption de la loi, 54 394 prioritaires restaient à reloger au 1^{er} janvier 2014, parfois depuis 2008, parmi lesquels 41 000 vivent ou survivent en Île-de-France !

L'État, désigné comme garant de ce droit, ne respecte donc pas son obligation, et n'active pas tous les moyens à sa disposition, particulièrement en Île-de-France, où la carence est la plus grave :

- mobilisation du contingent préfectoral, et du contingent 1% logement ;
- mobilisation du parc de logements et de bureaux vacants, public et privé (intermédiation locative, mise à disposition, réquisition ...);
- construction massive de logements sociaux (PLUS et PLAI), avec les financements adéquats.

Mais si l'État en est le garant, il n'est pas le seul acteur du droit au logement, les municipalités ont un rôle essentiel à jouer notamment dans :

- la mobilisation d'une partie de leur contingent pour le relogement des ménages prioritaires DALO ;
- l'information de tout ménage mal logé ou sans logis sur les possibilités d'exercer un recours DALO ;
- la participation active à l'effort de constructions de logements sociaux à bas loyers, et à cette fin la mobilisation du foncier disponible ;
- la mobilisation du parc privé.

Il est de la responsabilité de tous et toutes d'agir pour que ce droit soit appliqué, de s'opposer aux discours défaitistes ou stigmatisant à l'égard des prioritaires DALO, d'édifier une société où nul ne pourra vivre contraint dans la rue ou des conditions de logement indignes et précaires, et où chaque citoyen pourra vivre dans un logement stable, décent, adapté à ses ressources. Ainsi, depuis un an, le Secours Catholique, la Fondation Abbé Pierre et Droit Au Logement, ont lancé un **mouvement collectif et citoyen pour l'application de cette loi**, en invitant les prioritaires DALO, premiers concernés, les associations, les citoyens, les élus, à se mobiliser, et ce jusqu'à la mise en œuvre pleine et entière de ce droit fondamental !

Et vous ? Vous en serez ? La mise en œuvre du DALO doit être érigée en priorité politique et publique, sauf à laisser croire que les lois ne servent à rien, et que la crise du logement est inéluctable et ne peut être vaincue. **Nous demandons la mise en place immédiate d'une « cellule d'urgence » en Île-de-France (et dans les autres agglomérations tendues), fixant des objectifs chiffrés et territorialisés,** de manière à résorber le retard cumulé depuis 8 ans, à respecter les délais prévus par la loi pour les futurs ménages reconnus prioritaires. Nous appelons à la mobilisation des moyens budgétaires, législatifs et politiques nécessaires à sa mise en œuvre pleine et entière.



La mobilisation citoyenne depuis un an en Île-de-France



- 5 mars 2014**
Anniversaire des 7 ans du DALO à l'initiative du DAL/SC/FAP, devant le Conseil d'État. Présentation des constats, des propositions.
- 7 mars 2014**
Rendez-vous avec la ministre Cécile Duflot pour la mise en place d'une cellule d'urgence.
- 31 mars 2014**
Remaniement. Changement de ministre. La cellule d'urgence est en suspens.
- 4 juin 2014**
Rencontre des associations franciliennes pour organiser la mobilisation des ménages prioritaires au niveau régional et départemental.
- 2 juillet 2014**
Première réunion avec les ménages prioritaires parisiens.

- 4 juillet**
Envoi d'un courrier à 300 Maires d'Île-de-France. Seules 6 réponses reçues à ce jour. Cela interroge sur l'implication des élus pour appliquer le Droit.
- 2 septembre 2014**
Sollicitation du Comité de Suivi pour donner son avis sur un plan d'action du DALO voulu par la ministre.
- 20 octobre 2014**
Annonce du plan d'action de la ministre avec une attention particulière pour l'Île-de-France. À défaut d'avoir une cellule d'urgence, elle demande la création d'une commission spécifique au sein du CRHH, qui ne s'est toujours pas réunie à ce jour.
- 19 novembre 2014**
Marche des prioritaires DALO parisiens, de la mairie du 15^e à la Préfecture de Région. A la suite de cette marche, un courrier fût adressé au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional au sujet de la mise en œuvre du DALO et de la création de la commission spécifique DALO. Aucune réponse écrite du Préfet et du Président du Conseil Régional à ce jour.
- 26 novembre**
Envoi d'un courrier au Premier Ministre pour le rencontrer.

- Novembre-Décembre**
Premières réunions avec les ménages prioritaires, dans le 92, 93, 94, 95.
- 20 janvier 2015**
Parution du 7^{ème} rapport du Comité de Suivi DALO.
- 6 février 2015**
Instruction du Gouvernement relative au Plan d'action 2015 DALO à destination des Préfets.
- 5 mars 2015**
Rassemblement des différents groupes départementaux mobilisés sur le DALO, devant l'Assemblée Nationale. À noter, la mobilisation des Hauts-de-Seine devant la préfecture de Nanterre.



« Le DALO représente une avancée majeure dans le fonctionnement de l'accès au logement. Ce droit, qui reste à faire connaître encore plus largement, permet de mesurer la détresse où sont plongées des centaines de milliers de familles. C'est un outil de recensement. À un niveau individuel, il permet, après de longues démarches, soutenues par les associations, trop ignorées par les structures communales, de progresser sur le long chemin du logement pérenne. Sept ans, ce n'est pas encore l'âge adulte pour une loi aussi ambitieuse. De grands progrès restent à faire dans son application. »

Témoignage recueilli en Mars 2014 de Bernard B., 63 ans, Val-de-Marne, bénévole depuis 2007

Le 19 novembre 2014, près de 250 personnes se sont réunies à Paris pour une marche solidaire, entre la mairie du 15^e arrondissement et la Préfecture de Région, à l'initiative des ménages prioritaires de Paris et avec le soutien des associations (DAL, FAP, SC, SNL75, CAL, Les Enfants du Canal, etc.) D'autres mobilisations sont à prévoir !



L'État hors la loi depuis 8 ans : les ménages se mobilisent

« Les démarches, c'est long ! Parfois, je me sens découragée et mon mari, ça le rend malade ! »

Zahia T., Paris 18^e (75)

Depuis de nombreuses années, Zahia et son mari se battent pour obtenir un logement décent. En vain. Ils habitent depuis dix ans un 2 pièces de 28 m², avec un coin cuisine-douche-WC, un petit séjour et une chambre à coucher. Avec l'arrivée de leur premier enfant il y a cinq ans et

deux autres enfants, leur deuxième il y a tout juste un an, l'appartement est devenu trop petit. « On dort tous ensemble dans la même chambre. Je donne le bain à mon fils dans le séjour. »

Suite à la perte de leur emploi et leur titre de séjour en 2011, la famille n'a pas pu renouveler sa demande de logement social pendant 3 ans. Une fois leur situation rétablie, ils ont repris leurs démarches.

« Il a fallu tout reprendre à zéro ! On est venu voir l'association Comité Actions Logement. Ensemble, on a fait le dossier DALO pour sur-occupation, mais il a été rejeté : il manquait des justificatifs apparemment... Entre temps, nos deux enfants sont tombés malades : le grand est asthmatique et le petit de un an a une maladie chronique qui nécessite des soins importants

au quotidien... » raconte la jeune femme.

Zahia est vendeuse et travaille jusqu'à 21 heures, tandis que son mari occupe un emploi dans la restauration. Avec leurs horaires décalés, la maladie de leur bébé et l'école de l'aîné, il leur est difficile de se mobiliser pour obtenir de l'aide. « Les démarches, ça prend du temps. Parfois, je me sens découragée et mon mari, ça le rend malade ! » Zahia a envoyé des courriers aux élus, au préfet ; elle a fait venir une assistante sociale chez elle pour constater les conditions de vie difficiles... Par souci de bien la recevoir dans un lieu digne et propre, Zahia avait tout nettoyé. « Je n'aurais peut-être pas dû, parce qu'en partant elle m'a dit : "Franchement Madame, vous êtes bien là, il y a pire que vous, vous savez !" se souvient Zahia avec un brin d'humour. Elle ajoute, ironique : « J'aurais peut-être dû laisser les cafards se promener... »

Zahia et son mari ont trouvé une aide et un soutien auprès du CAL (Comité Actions Logement). L'association leur apporte un suivi adapté,

comme à plus de 600 ménages dépourvus de logement ou mal logés dans le 18^e arrondissement de Paris. « 95 % des personnes que nous suivons sont éligibles au titre du DALO, dont 30 % environ sont à l'hôtel, en centre d'hébergement ou chez des tiers » explique Violette, chargée de mission à l'association le CAL.

Certaines familles sont dans des situations extrêmes, comme c'est le cas pour la famille D. Violette retrace leur parcours : « Ils ont été expulsés, du jour au lendemain, avec trois enfants dont un nourrisson. Ils ont passé la nuit aux urgences de l'hôpital... Finalement, on leur a obtenu grâce au Samu Social une chambre d'hôtel à Boulogne. Depuis, ils sont reconnus prioritaires DALO, et pourtant, malgré toutes nos démarches auprès de la Préfecture, il n'y a aucune solution proposée. Prochaine étape déjà enclenchée : le recours indemnitaire. En espérant que cela fera bouger les choses... »



Une action citoyenne d'ampleur pour faire appliquer le DALO

Fatima B. et Fatiha J., Val-de-Marne (94)

Depuis 2008, dans le Val-de-Marne, sur 10890 personnes reconnues prioritaires au titre du DALO, 5191 seulement ont été relogées. Il est donc nécessaire de s'organiser pour que ces ménages soient relogés dans les meilleurs délais.

Pour Christelle Loissois, animatrice Logement au Secours Catholique Val-de-Marne, « l'objectif de la mobilisation des personnes, c'est de mener une action citoyenne forte, comme celle qui a été à l'origine même de la naissance du DALO ». Avec des associations partenaires locales comme SNL, la Halte fontenaysienne ou encore le GAS (Groupe Accueil et Solidarité), les ménages reconnus prioritaires DALO se réunissent et décident ensemble des actions à mener (opérations "coup de poing", plaidoyer auprès des élus...).

« On se mobilise, on vient aux réunions... Ça nous donne la force de nous battre ! »

C'est ainsi que Fatima et Fatiha ont rejoint la mobilisation. Les deux femmes sont amies et se soutiennent mutuellement. Fatiha vit avec son mari handicapé et ses deux ans de 16 et 13 ans dans un deux pièces de 31 m², depuis 1997. Pour Fatima, c'est pire : depuis quinze ans, ils sont à cinq dans 12 m² où il faut éponger les infiltrations d'eau avec des cartons. Les deux mères racontent que le plus dur, c'est pour les enfants : « Ils ont grandi là, dans la misère. Quand ils étaient petits, ils ne pouvaient pas inviter les copains. Aujourd'hui, ils ont honte. »

Les deux familles ont été reconnues prioritaires DALO en 2009. Depuis, aucune proposition, ou alors inadaptées. Recours, multiples démarches auprès des élus, accompagnement par les travailleurs sociaux et les associations... rien n'aboutit. « C'est pour ça qu'on se mobilise, qu'on vient aux réunions... On se sent moins seules, ça nous donne la force de continuer à nous battre. »

C'est aussi une façon de créer un réseau d'entraide pour des personnes qui ont souvent perdu tout espoir. Fatiha, très bouleversée, confie : « J'ai tout fait ! J'ai même failli perdre mon travail parce que j'arrête pas de courir partout ! Je suis vraiment fatiguée, j'ai failli perdre la tête. Avec le travail, les enfants, un mari handicapé... Je n'en peux plus, ça joue sur mon moral. Avec tout ça, je ne me sens plus moi-même. A chaque fois, ils me disent "il faut que tu

sois forte". Mais comment je peux avoir cette force ? C'est pas un mois, deux mois, trois mois... non, ça fait combien de temps que j'attends ? Huit ans ! On cherche juste un logement. Mon mari, il est très malade, il veut partir en paix. Il est malade et il vit comme un chien. Il n'y a pas de respect pour l'être humain. »





- Malade, (conditions trop petit difficiles)
- lieu insalubre, expulsion
- Reconnaître qu'on a été reconnue prioritaire mais rien



istent et témoignent, avec le soutien des associations



Trop de demandes, pas assez de logements... on ne s'en sort pas, on court derrière le DALO !

Interlogement 93 est un réseau fédérateur qui réunit les associations qui luttent pour l'accès au logement des ménages défavorisés. IL93 organise conjointement avec la DRIHL les fonctionnements du 115 de la Seine-Saint-Denis. Il gère également la plateforme unique de centralisation des demandes d'hébergement-logement, le SIAO 93 (Service intégré d'accueil et d'orientation).

« En Seine-Saint-Denis, un parc privé en grande partie insalubre et la pénurie de logements sociaux vacants conduisent à un constat accablant pour le département : l'État ne joue pas le jeu. Bien au contraire, il favorise des solutions à court terme qui plongent les personnes dans une précarité toujours plus grande. En 4 ans, on est passé de 1000 à 6800 personnes à l'hôtel ! », s'alarme Abilio Brazil, directeur général d'Interlogement 93.

Depuis 2008, 16 000 ménages ont été reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO, avec seulement 8 000 relogés. Rien que sur l'année 2014, on recense 3 000 prioritaires au logement et plus de 2 000 personnes prioritaires au titre du DAHO ! Dans ce contexte, le directeur d'IL93 constate « une certaine stigmatisation des familles reconnues DALO, qui aboutit à une "surcritérisation" des offres et empêche l'accès au parc social pour les plus défavorisés ». Enfin, « il y a un manque d'accompagnement des familles. Il faudrait plus de lieux d'accès aux droits pour assurer un suivi des recours DALO. Nous sommes prêts à développer ce secteur, à accompagner les associations pour qu'elles mettent en place des dispositifs efficaces, mais pour ça, il nous faut plus de moyens. »



« J'ai tout fait, je ne sais plus quoi faire... Dans moins d'un mois, on sera peut-être à la rue ! »

Claudine E., Asnières, Hauts-de-Seine (92)

Depuis 1997, Claudine, son mari et leur fils vivent dans un deux pièces de 36 m², pour 650 € par mois. Claudine occupe un emploi à temps partiel et son mari est au RSA. Ils ont toujours payé le loyer et n'ont aucune dette. En 2009, la famille reçoit de la propriétaire (un particulier) un congé pour vente. Aucun logement accessible dans le privé, aucune attribution dans le parc social, la famille tente de faire invalider le congé mais en vain. Il y a quelques mois, un commandement de quitter les lieux au 31 mars 2015 leur a été remis par huissier. « On ne dort plus ! Mon fils de 14 ans fait des cauchemars ! Où on va aller si on nous met dehors ? Et pourtant j'ai tout fait, j'ai écrit partout, avec l'assistante sociale, les aides juridiques, tout, j'ai tout fait, je ne sais plus quoi faire ! » dit Claudine avec un rire un peu forcé, qui cache sa colère et son désespoir.



« Je ne dors pas bien, il y a trop de bruit dans le foyer »

Mamedy K., Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis (93)

Mamedy a 40 ans, il est originaire du Mali. Il suit un traitement médical et bénéficie de l'allocation Handicapé. Jusqu'en 2006, il vivait à Villemomble dans 4 m², avant de s'adresser au Secours Catholique qui a réussi à le faire loger temporairement dans le foyer Adoma Le Chapiteau pour un loyer de 320 € par mois. C'est un peu plus grand (9 m²), mais très bruyant et Mamedy se plaint du manque de sommeil qui aggrave son état de santé. Mamedy est reconnu prioritaire DALO depuis 2012.

Des propositions lui ont été faites mais chaque fois, il y avait un problème. Il a cru à un miracle quand il a reçu un courrier lui attribuant un appartement de 4 pièces à Villemomble ! Mais non, il y avait erreur...

Toujours dans l'attente d'un relogement, Mamedy compte sur le soutien du Secours Catholique : « Heureusement qu'ils sont là et qu'ils sont très gentils avec moi, ça me permet de tenir le coup. »

Le 92 se mobilise : rassemblement le 5 mars devant la Préfecture de Nanterre

Dans les Hauts-de-Seine, depuis 2008, seulement 3398 ménages se sont vus proposer un relogement, sur 6376 ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO. Ces personnes, en attente du respect de leurs droits, et les associations qui les défendent (SC, Nouvelles Voies, SNL92, SFM, Logement pour tous, Essor), se réuniront devant la préfecture de Nanterre le 5 mars 2015. Une lettre sera adressée au Préfet des Hauts-de-Seine afin de lui rappeler ses obligations...

« Depuis quinze ans, je vis hébergée chez des gens. »

Marie-Louise D., Argenteuil Val-d'Oise (95)

Arrivée en France en 1999 avec son fils de 9 ans atteint d'une pathologie grave, Marie-Louise a quitté son pays d'origine où elle était institutrice. « Je suis hébergée chez quelqu'un, je dors avec son fils de 14 ans, parce qu'il n'y a pas de place. Mon fils est parti, il vit chez des amis maintenant. Avant, il était à Bagneux, mais la maison a pris feu, il a failli trouver la mort. Heureusement, c'était le jour de Noël, il était venu ici pour fêter ensemble. »

Marie-Louise occupe un emploi d'auxiliaire de vie dans une maison de retraite et gagne près de 1400 € par mois. Après une demande de logement social en 2007, une première tentative de recours DALO en 2008 - rejetée deux fois pour motif invoqué non valable - un nouveau dossier déposé avec l'aide d'une assistante sociale et de l'association Le Souffle, Marie-Louise est enfin reconnue prioritaire en Juillet 2012. « J'ai reçu deux propositions mais mon dossier a été rejeté pour taux d'effort trop élevé. Avec l'assistante sociale, on n'a pas baissé les bras : on a écrit plusieurs courriers à la Préfecture. J'ai reçu une nouvelle proposition à 600 €, c'est en attente à la Commission. » Plus de 1000 ménages sont reconnus prioritaires et urgents



dans le Val-d'Oise et seulement un peu plus de la moitié ont été relogés. Avec l'appui des associations (Le Souffle, IDL95, AFVS), ils s'organisent pour engager des actions d'interpellation et de sensibilisation.

« Les lois de la République, elles sont là, mais pour les appliquer, c'est un autre combat. Malheureusement, le nerf de la guerre c'est l'argent. Maintenant, le Préfet est assujéti au paiement d'une astreinte de 1100 euros par mois, je pense que mon dossier va s'accélérer ! C'est aberrant de laisser vivre des gens dans une prison. Liberté ? Nous vivons en cage comme des animaux. Fraternité ? Oui, quand on voit des associations comme la vôtre qui se mobilise et même si la paperasse et la lenteur découragent les gens, on se fait des amis qui sont dans la même situation et qui ont été relogés, ça donne de l'espoir... Egalité ? Je ne sais pas... »

Edouard. G, Val-de-Marne, reconnu PU DALO avec sa famille depuis mars 2013, Critère Suroccupation - délai anormalement long : 7 ans.



ASSIGNATION

devant le Tribunal Administratif d'Île-de-France

L'an deux mil quinze et le **5 MARS**

POUR ETABLISSEMENT D'UN PROCES
VERBAL, ARTICLE 659 DU NOUVEAU
CODE DE PROCEDURE CIVILE

A LA REQUETE DE :

Les ménages reconnus prioritaires DALO qui attendent en vain une proposition de logement

Les associations de lutte contre l'exclusion et le mal logement

A L'HONNEUR D'INFORMER :

L'Etat, les parlementaires et les élus locaux

**qu'un procès leur est intenté, pour non application
d'une loi votée à l'unanimité le 5 mars 2007**

**et qu'il leur est donné assignation à comparaître le 5 JUIN 2015 à 9h
à l'audience et par devant tous leurs administrés.**

IL EST RAPPELÉ QUE :

**Ils doivent comparaître à cette audience ou s'y faire représenter par un avocat inscrit
au Barreau, conformément aux dispositions des articles 56, 752 et 755 du Nouveau Code
de Procédure Civile.**

**A défaut, ils s'exposent à ce qu'un jugement soit rendu à leur encontre sur les seuls éléments
fournis par la partie adverse.**